

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA

P. O. Box 3243

Telephone : 517 700

Fax : 5130 36

website : www.africa-union.org

CP11330

**CONFÉRENCE DE L'UNION
VINGT-DEUXIÈME SESSION ORDINAIRE
30-31 JANVIER 2014
ADDIS-ABEBA (ÉTHIOPIE)**

Assembly/AU/11(XXII)

**RAPPORT SUR LE TROISIÈME SOMMET AFRIQUE-MONDE-ARABE
19-20 NOVEMBRE 2013,
KOWEÏT-CITY (KOWEÏT)**

RAPPORT SUR LE TROISIÈME SOMMET AFRIQUE-MONDE-ARABE 19-20 NOVEMBRE 2013, KOWEÏT-CITY (KOWEÏT)

I. INTRODUCTION

1. Le troisième Sommet Afrique-Monde arabe s'est tenu les 19 et 20 novembre 2013, au Centre de conférence Tahrir de Bayan Palace à Koweït (État du Koweït) sous le thème « partenaires dans le développement et l'investissement ». Le Sommet a été précédé des réunions des hauts fonctionnaires et du Conseil conjoint des ministres des Affaires étrangères, qui se sont tenues respectivement les 14 et 15 novembre et le 17 novembre 2013 à l'hôtel Sheraton de Koweït. Un Forum économique Afrique-Monde arabe s'est également tenu les 11 et 12 novembre 2013.

2. Le Sommet a été coprésidé par son S.E. Sheikh Sabah Al-Hamad, Émir de l'État du Koweït représentant la partie arabe et S.E. M. Hailemariam Dessalegn, Premier ministre de la République fédérale démocratique d'Éthiopie et Président en exercice de l'Union africaine, représentant la partie africaine.

3. Les préparatifs de cet important événement ont commencé en octobre 2012 avec la mise en place d'un Comité consultatif tripartite, composé de fonctionnaires de la Commission de l'UA, de la Ligue des États arabes et de l'État du Koweït (pays hôte du Sommet). Le Comité a mené le processus de préparation sous la conduite du Comité de coordination du Partenariat Afrique – Monde arabe, composé, du côté africain, de l'Éthiopie (Président en exercice de l'UA) du Bénin (Président sortant de l'UA) du Tchad (Président du Sous-comité du COREP sur la coopération multilatérale) et de la Commission de UA et, du côté arabe, du Qatar (Président actuel du Sommet arabe), de l'Irak (président sortant du Sommet arabe), du Koweït (nouveau président du Sommet arabe et pays hôte du troisième Sommet Afrique – Monde arabe) et de la Ligue des États arabes. Le Comité de coordination s'est réuni à quatre reprises à Addis-Abeba, au Caire et à Koweït

4. Une équipe technique conjointe de rédaction, composée des trois États membres du Comité de coordination (côté africain) et du Rapporteur du Sous-comité du COREP sur la coopération multilatérale (Afrique du Sud) et de la Commission, ainsi que du Secrétariat général de la Ligue des États arabes et du pays hôte, a également été mise sur pied pour élaborer les projets de documents de travail et de documents finals du Sommet

RÉSULTATS DU SOMMET

5. Le Troisième Sommet Afrique-Monde arabe, après avoir examiné le rapport d'activité conjoint de la Présidente de la Commission de l'Union africaine et du Secrétaire général de la Ligue des États arabes, couvrant la période entre octobre 2010 et octobre 2013, et le rapport du Conseil des ministres conjoint des Affaires étrangères, a adopté les documents ci-après :

A. Résolutions :

6. Le Sommet a adopté les huit résolutions ci-après :

Première Résolution: Rapport d'activité conjoint de la Présidente de la Commission de l'Union africaine et du Secrétaire général de la Ligue des États arabes et les mesures proposées en vue du renforcement des capacités institutionnelles pour la mise en œuvre du Plan d'action conjoint Afrique – Monde arabe 2011 - 2016 :

7. La résolution approuve le rapport et souligne la nécessité de renforcer la coopération entre les deux parties dans les domaines du commerce, de l'investissement, des transports, de la communication et de l'énergie. Elle demande également la rationalisation de la création d'institutions conjointes pour éviter la duplication des efforts. Elle demande, en outre, à la Commission de l'Union africaine et au Secrétariat général de la Ligue des États arabes d'intégrer les activités proposées afin de renforcer les capacités institutionnelles du Plan d'action conjoint afro-arabe 2011-2016 dans leur plan de travail et d'allouer le budget nécessaire pour leur mise en œuvre. La résolution demande, par ailleurs, à toutes les parties prenantes de fournir tout le soutien financier et technique nécessaire à la mise en œuvre des activités proposées.

Deuxième résolution : rationalisation des mécanismes de mise en œuvre et de suivi du Partenariat Afrique-Monde arabe

8. La résolution demande au Comité de coordination d'effectuer une étude approfondie sur les voies et moyens de dynamiser et de renforcer les mécanismes de mise en œuvre et de suivi du Partenariat créé par le deuxième Sommet Afrique- Monde arabe en 2010. Elle demande également de communiquer la décision de retenir les co-présidents du troisième Sommet Afrique-Monde arabe en tant que membres du Comité de coordination à tous les niveaux, jusqu'à l'organisation du quatrième Sommet Afrique-Monde arabe.

Troisième résolution : Résultats de la deuxième réunion ministérielle conjointe Afrique-Monde arabe sur le développement agricole et la sécurité alimentaire, tenue le 2 octobre 2013- Riyad (Arabie saoudite)

9. La résolution réaffirme l'importance de la mise en œuvre de la Résolution de Riyad adoptée lors de la deuxième Réunion ministérielle Afrique-Monde arabe sur le développement agricole et la sécurité alimentaire et demande à la Commission de l'Union africaine et au Secrétariat général de la Ligue des États arabes de suivre sa mise en œuvre. Elle salue également l'offre faite par la République d'Ouganda d'accueillir à Kampala la troisième Réunion ministérielle conjointe Afrique-Monde arabe sur le développement agricole et la sécurité alimentaire en 2015.

Quatrième résolution : Renforcement du Partenariat Afrique-Monde arabe dans le domaine de la migration

10. La résolution approuve la création d'un Comité technique et de coordination afro-arabe, composé de la Commission de l'Union africaine et du Secrétariat général de la Ligue des États arabes pour examiner la question de la migration et demande à la Commission de l'Union africaine et au Secrétariat général de la Ligue des États arabes de rendre rapidement opérationnel ledit Comité. Cette résolution convient également de créer un Centre afro-arabe d'échange d'informations sur la migration illégale afin de réduire au minimum l'infiltration de migrants illégaux, notamment de ceux qui violent les réglementations relatives au travail et à la résidence. Elle reflète en outre l'accord selon lequel les deux parties conviennent de respecter les droits humains et les droits fondamentaux de tous les migrants, en tenant compte du droit international et des législations nationales de chaque État.

Cinquième résolution : Institut culturel afro-arabe (ICAA)

11. La résolution demande à la Commission de l'Union africaine et à la Ligue des États arabes de mettre en œuvre les recommandations à court terme de l'équipe conjointe d'évaluation sur la performance de l'Institut culturel afro-arabe et de remplir leurs obligations financières. Elle demande également aux ministres de la Culture des coprésidents du troisième Sommet Afrique-Monde arabe (Éthiopie et Koweït) et au pays hôte de l'Institut (Mali) de jouer un rôle consultatif pour la promotion de l'Institut.

Sixième résolution : Mise en place d'un Mécanisme conjoint de coordination du financement afro-arabe

12. La résolution demande à la Commission de l'Union africaine et au Secrétariat général de la Ligue des États arabes, ainsi qu'aux institutions financières existantes des deux régions de créer un groupe de travail pour coordonner leurs efforts dans la mise en œuvre du Plan d'action conjoint Afrique-Monde arabe et des autres projets. Elle invite également les institutions financières de développement à appuyer et à participer activement à la mise en œuvre du Plan d'action conjoint et, à cet égard, demande à la Commission de l'Union africaine de soumettre des projets régionaux et continentaux susceptibles d'être financés par le biais de ce mécanisme conjoint.

Septième résolution : Forum économique Afrique-Monde arabe

13. La résolution demande aux États membres de l'Union africaine et de la Ligue des États arabes, à la Commission de l'Union africaine, au Secrétariat général de la Ligue des États arabes et à toutes les autres parties prenantes de tenir compte des recommandations du Forum économique qui s'est tenu les 11 et 12 novembre 2013 à Koweït. Elle appelle également à l'organisation de sessions du Forum sur une base régulière en prévision des Sommets Afrique-Monde arabe avec la participation active du secteur privé pour renforcer la coopération afro-arabe et stimuler le commerce et l'investissement entre les deux régions.

Huitième résolution : Date et lieu du quatrième sommet Afrique-Monde arabe

14. La résolution rappelle le principe de la rotation dans l'accueil des Sommets Afrique-Monde arabe et convient, dès lors, que c'est au tour de la partie africaine d'accueillir le quatrième Sommet Afrique-Monde arabe. Elle demande, à cet égard, à la Présidente de la Commission de l'Union africaine d'engager des consultations avec les États membres de l'Union africaine en vue d'identifier le pays qui devra accueillir le quatrième Sommet Afrique-Monde arabe.

B. Déclaration de Koweït

15. Le troisième Sommet Afrique-Monde arabe a adopté la Déclaration de Koweït qui résume les positions communes des deux parties sur les grands problèmes politiques, de paix et de sécurité et d'ordre commercial, économique, social et culturel, qui revêtent une importance régionale et mondiale.

C. Communiqué sur la Palestine

16. Le Sommet a publié un communiqué sur la Palestine réaffirmant son soutien sans réserve à la lutte du peuple palestinien.

CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

17. Le troisième (3^e) Sommet Afrique – Monde arabe est le résultat d'un long processus préparatoire auquel ont participé les États membres du Comité de coordination et le Sous-comité du COREP sur la coopération multilatérale, à toutes les étapes.

18. Le Sommet a été en effet un franc succès tant sur le plan de la participation que sur celui des résultats. Soixante-et-un pays africains et arabes ont participé à ce Sommet et la plupart d'entre eux étaient représentés au plus haut niveau. Le Sommet a également adopté des mesures concrètes pour surmonter les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du Plan d'action conjoint 2011-2016, adopté par le deuxième Sommet Afrique-Monde arabe.

19. Les positions prises par la partie africaine en vue de l'application du principe de la coprésidence à tous les niveaux et du principe de rotation dans l'organisation des Sommets Afrique – Monde arabe ont été pleinement acceptées par la partie arabe. La proposition de la partie africaine visant à créer un Comité technique et de coordination Afrique-Monde arabe sur les migrations a finalement été approuvée par le Sommet après avoir été fortement contestée au départ.

20. Lors de ce Sommet, Son Altesse l'émir de l'État du Koweït a révélé des initiatives koweïtiennes visant à accorder des prêts à des conditions de faveur aux pays africains d'un montant d'un (1) milliard \$ EU, sur les cinq prochaines années, par le biais du Fonds koweïtien pour le développement économique arabe, et également à financer et

à garantir des projets en Afrique, notamment dans les infrastructures, pour un montant d'un (1) milliard \$ EU, avec la coopération et la coordination de la Banque mondiale et d'autres institutions financières internationales. L'État du Koweït a également créé un prix annuel d'un (1) million \$ EU qui sera décerné en mémoire du regretté Dr Abdurahman Al-Sumet pour la recherche sur le développement en Afrique sous l'égide des instituts de développement scientifique du Koweït.

21. L'Union africaine, en collaboration avec le Secrétariat général de la Ligue des États arabes, doit élaborer une stratégie et un plan de travail viables pour mettre pleinement en œuvre les résolutions du Sommet et optimiser les avantages des initiatives prises par l'Émir du Koweït pour promouvoir le programme d'intégration du continent.

22. L'Union africaine doit également convenir du pays qui accueillera le quatrième Sommet afro-arabe et décider de la date de sa tenue, en collaboration avec la Ligue des États arabes et le pays hôte.

DÉCLARATION DE KOWEIT



**TROISIÈME SOMMET AFRO- ARABE
19-20 NOVEMBRE 2013
KOWEIT (ÉTAT DU KOWEÏT)**

Assembly/Africa-Arab/Decl.1(III) Rev.1

ق- 033 (11/13)/21-س ع(0607)

DÉCLARATION DE KOWEIT

NOUS, Dirigeants des pays africains et arabes, réunis les 19 et 20 novembre 2013 à Koweït (État du Koweït) en notre troisième Sommet Afrique-Monde arabe, sous le thème «*Partenaires dans le développement et l'investissement*»;

Exprimant notre gratitude à Son Altesse Sheikh Sabah Al Ahmad Al-Jaber Al-Sabah, Émir de l'État du Koweït, pour tous les efforts qu'il a déployés pour assurer la tenue avec succès du troisième Sommet Afrique-Monde arabe. **Pleinement convaincus** que, grâce à la sagesse et au véritable engagement pour lesquels Son Altesse est bien connu, les relations entre l'Afrique et le Monde arabe permettront de réaliser des avancées importantes dans tous les domaines;

Exprimant notre profonde gratitude et nos remerciements à Son Altesse, Cheikh Sabah Al-Ahmed Al-Jaber Al-Sabah, Emir de l'État du Koweït pour sa généreuse initiative qui témoigne de son engagement à promouvoir la coopération Afrique-Monde arabe dans tous les domaines, engagement qui s'est manifesté par les directives que Son Altesse a données au Fonds koweïtien pour le développement économique des pays arabes pour que celui-ci accorde des prêts à des conditions favorables aux pays africains à hauteur de un (01) Milliard de dollars américains sur les cinq prochaines années. Cette initiative se manifeste également par l'investissement et sa garantie d'un montant d'un (01) Milliard de dollars américains dans les pays africains pour les quelques années à venir, en mettant l'accent sur les infrastructures, en coopération et en coordination avec la Banque mondiale et autres institutions internationales ;

Exprimant également nos remerciements sincères pour le Prix annuel de un (01) Million de dollars américains alloué par l'État du Koweït, en mémoire du regretté Dr Abdurahman Al-Sumet, pour financer la recherche pour le développement en Afrique sous les auspices des institutions scientifiques du Koweït ;

Exprimant en outre notre profonde gratitude au Gouvernement et au peuple koweïtiens pour l'accueil chaleureux, la généreuse hospitalité et l'excellente organisation qui ont créé les conditions des plus positives et favorables au bon déroulement du troisième Sommet Afrique-Monde arabe;

Félicitant l'Union africaine pour la célébration du cinquantenaire de la création de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA)/Union africaine (UA), et **saluant** la célébration de cet important événement de l'histoire de l'Afrique ;

Renouvelant notre attachement aux principes et aux objectifs communs inscrits dans l'Acte constitutif de l'Union africaine et à la Charte de la Ligue des États arabes, ainsi qu'à la promotion des principes du droit international et de la Charte des Nations Unies, en particulier les principes relatifs au respect de la souveraineté nationale des États, de leur intégrité territoriale et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures et **soulignant** notre attachement à la protection des droits humains et au respect du droit international humanitaire, ainsi que nos objectifs communs de contribuer positivement à la sécurité, à la stabilité, au développement et à la coopération dans le monde ;

Réaffirmant notre engagement à renforcer la coopération entre l'Afrique et le Monde arabe sur la base d'un partenariat stratégique qui s'emploie à maintenir la justice, la paix et la sécurité internationales, tout en **exprimant** notre grave préoccupation quant aux défis que pose la prévalence des conflits, l'insécurité et l'instabilité dans certaines parties de nos régions ;

Conscients de nos liens et intérêts multiples, pour des raisons d'ordre géographique, historique et culturel;

Exprimant notre volonté de promouvoir la coopération dans les domaines politique, économique et socioculturel;

Réaffirmant notre engagement à poursuivre nos efforts visant à relever les défis et à éliminer les obstacles qui entravent la dynamisation et le développement de la coopération afro-arabe à organiser des réunions de son mécanisme de suivi ;

Guidés par notre volonté commune de renforcer la coopération Sud-Sud, ainsi que la solidarité et l'amitié entre nos pays et nos peuples afin de répondre aux aspirations de nos peuples à consolider les relations entre l'Afrique et le Monde arabe, sur la base des principes d'égalité, des intérêts et du respect mutuels;

Saluant les avancées réalisées par les pays africains et arabes dans le domaine du maintien de la paix et de la stabilité et aussi dans l'amélioration du respect des droits de l'homme et de la bonne gouvernance dans leurs régions respectives;

Considérant le rôle du Comité des Dix chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine sur la Réforme des Nations unies pour faire valoir et mobiliser les soutiens à la position africaine sur la Réforme conformément au Consensus d'Ezulwini et à la Déclaration de Syrte ;

Saluant la décision du Conseil de la Ligue des Etats arabes au niveau du Sommet de créer une Cour arabe des Droits de l'Homme dont le siège sera à Bahreïn, qui est considérée comme un support au système commun arabe dans le domaine des Droits de l'Homme pour la promotion, le respect et la protection de ces droits dans le contexte des lois prévues dans les accords internationaux, les principes du droit international et la Déclaration universelle des droits de l'homme ;

Condamnant fermement le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations, ainsi que les crimes organisés transnationaux tels que les prises d'otages, le trafic d'êtres humains, le trafic de drogues, la piraterie, le versement de rançon et la prolifération illicite d'armes; et **réitérant**, à cet égard, notre détermination et notre engagement à travailler main dans la main;

Soulignant la nécessité pour l'Afrique et le Monde arabe de partager les renseignements en vue de combattre le terrorisme sous toutes ses formes et

manifestations ; **se félicitant** à cet égard du rôle déterminant joué par le Centre africain de recherches et d'études sur le terrorisme (CAERT) à Alger (Algérie);

Se félicitant du don de 100 millions de dollars américains au Centre des Nations unies pour la lutte contre le terrorisme, par le Gardien des deux Mosquées sacrées, le Roi Abdullah bin Abdulaziz, pour combattre le terrorisme ;

Souignant notre ferme détermination à nous attaquer résolument aux causes profondes des conflits et de la violence en Afrique et dans les pays arabes, en vue de la création d'un environnement propice à la prospérité et au bien-être des peuples des deux régions ;

Conscients que le défi que représente l'emploi des jeunes en Afrique et dans les pays arabes est d'ordre essentiellement structurel et **reconnaissant** la nécessité de poursuivre nos efforts visant à élaborer des politiques de soutien à la croissance économique et d'adopter des politiques financières garantissant la viabilité afin de consolider les politiques de lutte contre la pauvreté, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et l'agenda 2015 pour le développement;

Saluant la Résolution du troisième Sommet arabe sur le développement, qui s'est tenu à Ryad en Arabie Saoudite d'augmenter de 50% le capital des institutions financières arabes, notamment la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA) et appréciant le rôle joué par la BADEA dans la promotion du développement de l'Afrique ;

Se félicitant de l'appui fourni par le Fonds arabe pour l'assistance technique aux pays africains (AFTAAC) à la Commission et à ses différents bureaux régionaux tels que le Bureau pour la Recherche et le Développement des graines céréalières dans les zones semi-arides (SAFGRAD);

Notant que le déficit alimentaire et l'insécurité alimentaire constituent des contraintes majeures qui aggravent la vulnérabilité de certains segments de la société;

Exprimant notre soutien indéfectible à l'intégration régionale grâce à l'accroissement du commerce et de l'investissement entre les pays arabes et les pays africains et au renforcement de l'intégration du marché, qui peut contribuer de manière significative au développement économique et social intégré et durable, par notamment la création d'emplois, la réduction de la pauvreté, l'afflux des investissements directs, le développement industriel et une intégration accélérée de nos deux régions dans l'économie mondiale ;

Souignant l'importance de la Stratégie pour le Partenariat Afrique-Monde arabe et du Plan d'action conjoint 2011-2016 adopté au cours de notre deuxième Sommet en 2010 en Libye et **réitérant** notre engagement à accélérer leur mise en œuvre ;

Réaffirmant la nécessité de renforcer le rôle et la participation du secteur privé et de la société civile de nos deux régions dans les efforts de développement économique, ainsi que la planification et la mise en œuvre des programmes et projets conjoints ;

SOMMES CONVENUS DE CE QUI SUIT :

1. **Promouvoir** la coopération Sud-Sud entre l'Afrique et le Monde arabe, et d'établir des relations plus étroites entre les gouvernements et les peuples des deux régions, par le biais de visites et de consultations fréquentes à tous les niveaux ;
2. **Renforcer** les relations diplomatiques et consulaires entre les pays africains et les pays arabes par des consultations régulières entre les missions diplomatiques auprès des Nations Unies et d'autres organisations régionales et internationales basées, entre autres, à Addis-Abeba, au Caire, à Bruxelles, à Genève, à New York et à Washington D.C., en vue d'harmoniser les positions et, le cas échéant, d'élaborer des politiques d'intérêt mutuel ;
3. **Inviter** tous les parties prenantes concernées à trouver des solutions pacifiques aux crises politiques qui prévalent dans les deux régions;
4. **Soutenir** les progrès accomplis dans la consolidation de la paix, la reconstruction et le développement post-conflit dans nos deux régions; et encourager les pays concernés à poursuivre et à intensifier leurs efforts à cet égard et **lancer un appel** à la Communauté internationale et aux institutions financières internationales pour qu'elles apportent leur appui à ces pays en annulant leurs dettes et en levant les sanctions économiques contre ces pays ;
5. **Renforcer** la coopération et la coordination entre les pays africains et arabes dans la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations, notamment le paiement de rançon aux terroristes et la lutte contre la criminalité transnationale, pour soutenir davantage les efforts à cet égard ;
6. **Condamner fermement** le terrorisme et le trafic illicite sous toutes ses formes en Afrique et dans la région arabe, en particulier dans la région sahélo-saharienne comme en témoigne la grave crise au Mali, et **demander** aux pays africains et arabes de soutenir la mise en œuvre de la Stratégie intégrée des Nations unies pour le Sahel ;
7. **Réaffirmer** notre ferme engagement pour une réforme globale du système des Nations Unies, en particulier du Conseil de sécurité, afin qu'il reflète les réalités internationales actuelles et qu'il soit plus représentatif, équilibré, plus démocratique, plus efficace et équitable, et **demander** aux

deux parties de coordonner leurs positions à cet égard, en tenant compte du Consensus d'Ezulmini de l'Union africaine et des résolutions pertinentes de la Ligue des Etats arabes ;

8. **Convenir** de créer les conditions nécessaires pour favoriser et faciliter l'investissement dans les pays africains et arabes; **Réaffirmer en outre** la nécessité d'augmenter le volume des échanges et les flux d'investissements entre les deux régions et d'appuyer les initiatives en cours en faveur du développement industriel afin de lutter contre la pauvreté et de créer de l'emploi à nos populations de jeunes;
9. **Renforcer** la coopération et faciliter l'investissement dans le domaine de l'énergie afin de développer conjointement les sources d'énergies nouvelles et renouvelables et d'améliorer l'accès aux services énergétiques modernes, fiables et abordables dans les deux régions ;
10. **Demander** à la Commission de l'Union africaine et au Secrétariat général de la Ligue des Etats arabes ainsi qu'aux institutions financières existantes des deux régions de mettre en place un group de travail pour coordonner leurs efforts dans la mise en œuvre du Plan d'action conjoint Afrique-Monde arabe et d'autres projets;
11. **Coordonner** nos positions dans les négociations multilatérales et collaborer afin de parvenir à des résultats équilibrés à la neuvième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) prévue en décembre 2013, à Bali (Indonésie) éventuellement en ce qui concerne la facilitation du Commerce, l'agriculture, et un ensemble de mesures acceptables pour les pays les moins avancés, ainsi que des dispositions de traitement spécial et différentiel en faveur des pays en développement ;
12. **Renforcer** le Forum économique Afrique-Monde arabe pour renforcer le rôle et la participation du secteur privé et des organisations de la société civile des deux régions dans le processus de partenariat ;
13. **Inviter** les institutions financières africaines et arabes, ainsi que d'autres parties prenantes pertinentes, notamment le secteur privé et la société civile, à appuyer l'accélération du commerce interrégional Afrique-Monde arabe, conformément au Plan d'action conjoint 2011-2016 ;
14. **Inviter** les Chambres de commerce et d'industrie africaines et arabes, ainsi que d'autres institutions du secteur privé à organiser régulièrement des réunions et des consultations dans le but de renforcer leurs relations mutuelles de travail ;
15. **Se féliciter** de l'accueil par le Royaume du Maroc de la 7ème session de la Foire commerciale Afrique-Monde arabe du 19 au 23 Mars 2014,

Appuyer l'organisation de la Foire Afrique –Monde arabe tous les deux ans alternativement en Afrique et dans les régions arabes et entreprendre d'autres activités de promotion du commerce, et encourager le secteur public et privé des deux régions à participer activement à la préparation et à l'organisation de tels événements ;

16. **Encourager** les gouvernements, le secteur privé et la société civile des deux régions à jouer un rôle plus important dans le renforcement de l'agriculture;
17. **Renforcer** la coopération sur les questions concernant le développement rural, le développement agricole et la sécurité alimentaire. À cet égard, **féliciter** le Royaume d'Arabie Saoudite pour l'organisation réussie de la 2ème réunion ministérielle Afrique-Monde arabe sur l'agriculture et la sécurité alimentaire , qui s'est tenue à Riyad le 2 Octobre 2013;
18. **Demander** à la Commission de l'Union africaine (UA) et au Secrétariat général de la Ligue des États arabes (LEA) de travailler en collaboration avec les institutions financières et le secteur privé africains et arabes pour soutenir la mise en œuvre des programmes de développement des infrastructures dans les deux régions, en mettant l'accent sur les transports, l'eau et l'assainissement, les télécommunications et les TIC ;
19. **Appuyer** les programmes de coopération sur les échanges culturels visant à consolider les valeurs communes des peuples africains et arabes et **se féliciter** de l'ouverture du Centre international du Roi Abdallah pour le dialogue interreligieux et interculturels et **inviter** les États membres à coopérer avec ledit Centre ;
20. **Réaffirmer** la nécessité de renforcer la coopération dans le domaine de l'éducation et de la recherche scientifique et partager les bonnes pratiques dans ces deux domaines par l'organisation d'activités conjointes ;
21. **Convenir** d'élaborer des programmes de santé intégrés aux plans de développement; à cet égard, **réaffirmer** notre engagement à faire en sorte que les groupes vulnérables aient accès aux médicaments primaires et essentiels ; et, par conséquent, appuyer les initiatives visant à intégrer les politiques de lutte contre les maladies épidémiques (paludisme, tuberculose et VIH/Sida), ainsi que les maladies non contagieuses aux programmes éducatifs, d'information et de sensibilisation de l'opinion publique;
22. **Appuyer** les stratégies et initiatives visant à éliminer la discrimination contre les femmes afin de réaliser l'égalité et la parité hommes-femmes, et sensibiliser l'opinion publique aux droits, aux valeurs, et aux principes des droits de l'homme, qui garantissent les droits des femmes et leur rôle dans la société ;

23. **Inviter** tous les gouvernements à élaborer les lois nécessaires à la protection des jeunes et des femmes et au renforcement de leur autonomisation économique, à assurer leur pleine participation aux processus de prise de décisions sur un pied d'égalité avec les hommes ainsi qu'à toutes les formes d'activités politiques, économiques et sociales ;
24. **Promouvoir** les interactions entre les organisations des sociétés civiles africaine et arabe pour renforcer les relations entre les peuples et faire appel aux sociétés civiles africaine et arabe à continuer à jouer leur rôle positif dans la promotion de la paix , de la sécurité , de la stabilité et de l'aide humanitaire et au développement , et demander à la Commission de l'Union africaine et au Secrétariat général de la Ligue des États arabes à prendre toutes les mesures nécessaires pour améliorer l'interaction avec ces acteurs ;
25. **Renforcer** les capacités de la Commission de l'Union africaine et du Secrétariat général de la Ligue des États arabes et leur fournir tous les moyens nécessaires, y compris l'appui financier et technique pour leur permettre de mettre effectivement en œuvre la Stratégie pour le Partenariat Afrique-Monde arabe et le Plan d'action conjoint 2011-2016, ainsi que la Déclaration;
26. **Appuyer** la création d'un comité technique et de coordination Afrique-Monde arabe et la mise en place d'autres stratégies pour renforcer la coopération, faciliter les discussions sur les questions liées à la migration et coordonner les efforts des deux régions dans l'intérêt mutuel des deux partenaires ; et **Exprimer** la nécessité de garantir la sécurité et la protection sociale des migrants et fournir un appui aux pays accueillant les migrants, les réfugiés et les personnes déplacées, notamment le Burkina Faso et la République du Yémen;
27. **Convenir** de créer un Centre afro-arabe pour l'échange d'information afin de réduire l'infiltration des migrants illégaux;
28. **Rationaliser** la création d'institutions conjointes Afrique-Monde arabe afin d'éviter la duplication des efforts et d'alléger le fardeau financier qui pèse sur les deux organisations de coordination et donner mandat au Comité de coordination du partenariat Afrique-Monde arabe de prendre les mesures nécessaires à cet égard ;
29. **Prendre** des actions et des mesures, y compris l'activation et la rationalisation des structures conjointes jugées nécessaires pour la mise en œuvre effective du Plan d'action ;

30. **Institutionnaliser** les réunions du Mécanisme de suivi et d'évaluation du Partenariat Afrique-Monde arabe et renforcer les consultations intersecrétariats et faire participer les organisations sous-régionales à la mise en œuvre de ce Partenariat;
31. **Appliquer** le principe de la rotation quant à l'accueil du Sommet Afrique-Monde arabe et par conséquent ; **Convenir** de la tenue du quatrième Sommet Afrique-Monde arabe en 2016 en Afrique.

Fait à Koweït, le 20 novembre 2013

RESOLUTIONS 1-8



**TROISIÈME SOMMET AFRO- ARABE
19-20 NOVEMBRE 2013
KOWEIT (ÉTAT DU KOWEÏT)**

Assembly/Africa-Arab/Res.1- 8 (III) Rev.1

ق-033/27(11/13)-ق س (1406)

RESOLUTIONS

TABLE DES MATIERES

| NO | TITRES | PAGES |
|----|--|-------|
| 1. | Résolution sur le Rapport d'activité conjoint de la Présidente de la Commission de l'Union africaine et du Secrétaire général de la Ligue des Etats arabes et sur les Actions proposées en vue du Renforcement des capacités institutionnelles à la mise en œuvre du Plan d'action conjoint Afro-arabe - 2011-2016 | 2 |
| 2. | Résolution sur la Rationalisation des Mécanismes de mise en œuvre et de suivi du Partenariat Afrique-Monde arabe | 1 |
| 3. | Résolution sur les résultats de la deuxième Réunion ministérielle conjointe Afrique-Monde arabe sur le Développement agricole et la Sécurité alimentaire, tenue le 2 octobre 2013- Riyad (Arabie saoudite) | 1 |
| 4. | Résolution sur le renforcement du Partenariat Afrique-Monde arabe dans le domaine de la migration | 2 |
| 5. | Résolution sur l'Institut culturel afro-arabe (ICAA) | 1 |
| 6. | Résolution sur la mise en place d'un Mécanisme conjoint de coordination du financement afro-arabe | 1 |
| 7. | Résolution sur le Forum économique Afrique-Monde arabe | 1 |
| 8. | Résolution sur la date et le lieu du quatrième Sommet Afrique-Monde arabe | 1 |

RESOLUTION SUR LE RAPPORT D'ACTIVITE CONJOINT DE LA PRESIDENTE DE LA COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE ET DU SECRETAIRE GENERAL DE LA LIGUE DES ETATS ARABES ET SUR LES ACTIONS PROPOSEES EN VUE DU RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES A LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION CONJOINT AFRO-ARABE - 2011-2016

NOUS, Dirigeants des pays africains et arabes,

Prenant note du Rapport d'activité conjoint de la Présidente de la Commission de l'Union africaine et du Secrétaire Général de la Ligue des États arabes ;

Réaffirmant notre engagement à assurer la mise en œuvre effective de la Stratégie pour le partenariat Afrique-Monde arabe et du Plan d'action conjoint afro-arabe 2011-2016 que nous avons adoptés en octobre 2010 à Syrte (Libye) lors de notre deuxième Sommet Afrique-Monde arabe;

Conscients de la nécessité de mettre en place les mécanismes nécessaires à l'accélération de la mise en œuvre effective de la Stratégie et du Plan d'action conjoint ;

Reconnaissant l'urgente nécessité de relever les défis qui entravent la mise en œuvre sans heurt de la Stratégie et du Plan d'action conjoint 2011-2016;

1. **APPROUVONS** le Rapport d'activité conjoint et les actions proposées en vue du renforcement des capacités institutionnelles pour la mise en œuvre du Plan d'action conjoint afro-arabe 2011-2016;
2. **DEMANDONS** la rationalisation de la création d'institutions conjointes pour éviter la duplication des efforts et la prolifération de mécanismes ayant des incidences financières ;
3. **SOULIGNONS** la nécessité de renforcer la coopération dans les domaines du commerce, de l'investissement, des transports, de la communication et de l'énergie ;
4. **DEMANDONS** à la Commission de l'Union africaine et au Secrétariat général de la Ligue des États arabes d'intégrer les activités proposées afin de renforcer les capacités institutionnelles du Partenariat dans leur plan de travail et d'allouer le budget nécessaire pour leur mise en œuvre ;
5. **DEMANDONS ÉGALEMENT** aux pays africains et arabes, à leurs institutions financières de développement, à leur secteur privé et à leur société civile, de fournir tout le soutien financier et technique nécessaire à la mise en œuvre des activités proposées ;

- 6. DEMANDONS EN OUTRE** au Comité de coordination du Partenariat Afrique-Monde arabe, au niveau ministériel, de suivre de près et de superviser la mise en œuvre des activités et d'en faire rapport au quatrième Sommet Afrique-Monde arabe.

**RESOLUTION SUR LA RATIONALISATION DES MECANISMES DE MISE EN
ŒUVRE ET DE SUIVI DU PARTENARIAT AFRIQUE-MONDE ARABE**

NOUS, Dirigeants des pays africains et arabes,

Reconnaissant la nécessité de rendre opérationnels les mécanismes de mise en œuvre et de suivi créés par le deuxième Sommet Afrique-Monde arabe en vue de la mise en œuvre effective de la Stratégie pour le Partenariat Afrique-Monde arabe et du Plan d'action conjoint 2011-2016 ;

1. **DEMANDONS** au Comité de coordination d'effectuer une étude approfondie sur les voies et moyens de dynamiser et de renforcer les mécanismes de partenariat, notamment le Comité du partenariat, le Comité technique et le Forum de développement, et de soumettre son rapport, au plus tôt, au Conseil de coordination, au niveau ministériel, pour examen, en vue de son approbation ultérieure par les organes délibérants des deux parties;
2. **DÉCIDONS** de retenir les co-présidents du troisième Sommet Afrique-Monde arabe en tant que membres du Comité de coordination à tous les niveaux, jusqu'à l'organisation du quatrième Sommet Afrique-Monde arabe, conformément au Règlement intérieur.
3. **CONVOQUONS** les réunions du Comité de coordination pour le Partenariat Afrique-Monde arabe au niveau ministériel une fois par an, et au niveau des hauts fonctionnaires, tous les six mois.
4. **ENCOURAGEONS** une plus grande synergie entre les ambassades des États membres de l'Union africaine au Caire et la Ligue des États arabes.

**RESOLUTION SUR LES RESULTATS DE LA DEUXIEME REUNION
MINISTERIELLE CONJOINTE AFRIQUE-MONDE ARABE SUR LE
DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET LA SECURITE ALIMENTAIRE, TENUE LE 2
OCTOBRE 2013- RIYAD (ARABIE SAOUDITE)**

NOUS, Dirigeants des pays africains et arabes,

Prenant note du Rapport et des recommandations de la deuxième réunion ministérielle conjointe afro-arabe sur le développement agricole et la sécurité alimentaire, tenue le 2 octobre 2013 à Riyad (Royaume d'Arabie Saoudite);

1. **EXPRIMONS** notre gratitude au gouvernement et au peuple du Royaume d'Arabie Saoudite pour avoir accueilli la deuxième réunion ministérielle afro-arabe sur le développement agricole et la sécurité alimentaire **NOUS FÉLICITONS** de l'organisation de la réunion ministérielle;
2. **RÉAFFIRMONS** l'importance de la mise en œuvre de la Résolution de Ryad adoptée lors de la deuxième Réunion ministérielle et **DEMANDONS** à la Commission de l'Union africaine et au Secrétariat général de la Ligue des Etats arabes de suivre sa mise en œuvre ;
3. **SALUONS** l'offre faite par la République d'Ouganda d'accueillir à Kampala la troisième Réunion ministérielle conjointe Afrique-Monde arabe sur le Développement agricole et la Sécurité alimentaire en 2015.

RESOLUTION SUR LE RENFORCEMENT DU PARTENARIAT AFRIQUE-MONDE ARABE DANS LE DOMAINE DE LA MIGRATION

NOUS, Dirigeants des pays africains et des pays arabes,

Rappelant la Décision Assembly/Africa-Arab/2(II) sur la Stratégie du Partenariat Afrique-Monde arabe comme cadre de coopération sur la migration, adoptée à Syrte (Libye) en octobre 2010 ;

Prenant note de la mise en œuvre en cours du Cadre de coopération socioculturelle concernant la migration (circulation légale des personnes), en particulier la proposition concernant la création d'un Comité technique et de coordination Afrique-Monde afro-arabe;

Réaffirmant l'importance de cette question, en particulier; la migration de la main-d'œuvre, en tant que facteur majeur de croissance économique et de développement humain des deux régions,

Soulignant la nécessité de promouvoir et de protéger efficacement les droits de l'homme et les libertés fondamentales de ces migrants; quelque soit leur Statut de migrant;

Soulignant également l'importance du dialogue et de la coopération aux niveaux régional et international en vue de renforcer et de mettre à profit la contribution de la migration au développement, d'éliminer l'exploitation des migrants et de prévenir le trafic des êtres humains et le trafic illicite de migrants ;

- 1. APPROUVONS** la création d'un Comité technique et de coordination afro-arabe, composé de la Commission de l'Union africaine et du Secrétariat général de la Ligue des États arabes pour examiner la question de la migration. Ce Comité devra soumettre ces rapport au Comité de coordination du Partenariat conjoint Afrique-Monde arabe;
- 2. CONVENONS** de créer un Centre afro-arabe d'échange d'informations sur la migration illégale afin de réduire au minimum l'infiltration de migrants illégaux, notamment des qui violent les réglementations relatifs au travail et à la résidence;
- 3. DEMANDONS** à la Commission de l'Union africaine et au Secrétariat général de la Ligue des Etats arabes de rendre rapidement opérationnel le Comité technique et de coordination afro-arabe sur la migration;
- 4. CONVENONS** de respecter les droits humains et les droits fondamentaux de tous les migrants, en tenant compte du droit international et des législations nationales de chaque Etat;

5. **PRENONS NOTE** des conclusions du Séminaire régional sur les migrants et les réfugiés, tenu en novembre 2013 à Saana (Yemen).

RESOLUTION SUR L'INSTITUT CULTUREL AFRO-ARABE (ICAA)

NOUS, Dirigeants des pays africains et arabes,

Considérant le rôle que l'Institut culturel afro-arabe pourrait jouer dans la promotion des causes du partenariat Afrique-Monde arabe et dans l'exécution de ses projets ;

Considérant le fait que toutes les conditions préalables et nécessaires doivent être réunies et qu'un mécanisme de financement fiable et durable doit être mis en place pour permettre à l'Institut de mener à bien sa mission;

Prenant note des conclusions et des recommandations de l'équipe conjointe d'évaluation de l'Union africaine/Ligue des États arabes sur la performance de l'Institut culturel afro-arabe :

- 1. DEMANDONS** à l'Union africaine et à la Ligue des États arabes de mettre en œuvre les recommandations à court terme de l'équipe conjointe d'évaluation sur la performance de l'Institut culturel afro-arabe et de remplir leurs obligations financières;
- 2. DEMANDONS ÉGALEMENT** aux Ministres de la Culture des co-présidents du troisième Sommet Afrique-Monde arabe et au pays hôte de jouer un rôle consultatif pour la promotion de l'Institut;
- 3. DEMANDONS EN OUTRE** au Comité de coordination du Partenariat Afrique-Monde arabe de suivre la mise en œuvre de la présente résolution et d'en faire rapport au quatrième Sommet Afrique-Monde arabe en 2016.

**RESOLUTION SUR LA MISE EN PLACE D'UN MECANISME CONJOINT
DE COORDINATION DU FINANCEMENT AFRO-ARABE**

NOUS, Dirigeants des pays africains et arabes,

Notant avec préoccupation la lenteur des progrès dans la mise en œuvre du Plan d'action conjoint afro- arabe depuis son adoption par le deuxième Sommet Afrique-Monde arabe en 2010;

Réaffirmant notre détermination et notre volonté à renforcer les capacités humaines et à mobiliser les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre de la Stratégie pour le Partenariat Afrique –Monde arabe et du Plan d'action conjoint grâce aux ressources financières actuelles et nouvelles, notamment en encourageant et en tirant profit des moyens considérables dont dispose le secteur privé ;

- 1. DEMANDONS** à la Commission de l'Union africaine, au Secrétariat général de la Ligue des États arabes et aux institutions financières existantes des deux régions de créer un groupe de travail pour coordonner leurs efforts dans la mise en œuvre du Plan d'action conjoint Afrique-Monde arabe et des autres projets;
- 2. INVITONS** les institutions financières de développement à appuyer et à participer activement à la mise en œuvre du Plan d'action conjoint.
- 3. INVITONS EGALEMENT** la Commission de l'Union africaine à soumettre des projets régionaux et continentaux susceptibles d'être financés par le biais de ce mécanisme conjoint.
- 4. SOULIGNONS** la nécessité de mobiliser des fonds pour le développement auprès du marché des capitaux par le biais d'institutions financières dans les deux régions.
- 5. DEMANDONS** à la Commission de l'Union africaine et au Secrétariat général de la Ligue des États arabes de suivre de près la mise en œuvre de la présente résolution.

**RESOLUTION SUR LE FORUM ECONOMIQUE
AFRIQUE-MONDE ARABE**

NOUS, Dirigeants des pays africains et arabes,

Prenant note des recommandations du Forum économique Afrique-Monde arabe, tenu les 11 et 12 novembre 2013 à Koweït (État du Koweït).

1. **EXPRIMONS** nos remerciements à notre gratitude à Son Altesse l'Emir du Koweït et au Gouvernement et aux peuples koweïtiens d'avoir accueilli le Forum économique Afrique-Monde arabe et d'avoir fourni toutes les facilités nécessaires à sa réussite ;
2. **PRENONS NOTE** des recommandations du Forum économique Afrique-Monde arabe et **DEMANDONS** aux Etats membres de l'Union africaine et de la Ligue des Etats arabes, à la Commission de l'Union africaine, au Secrétariat général de la Ligue des Etats arabes et à toutes les autres parties prenantes de tenir compte de ces recommandations;
3. **APPELONS** à l'organisation de sessions du Forum sur une base régulière en prévision des Sommets Afrique-Monde arabe avec la participation active du secteur privé pour renforcer la coopération afro-arabe et stimuler le Commerce et l'investissement entre les deux régions;
4. **SOULIGNONS** que le Forum économique Afrique-Monde arabe devrait mettre l'accent sur le renforcement de la coopération pour créer des capacités productives qui serviront de bases au développement du commerce et de l'investissement entre les deux régions ;
5. **DEMANDONS** à la Commission de l'Union africaine et à la Ligue des États arabes d'organiser le Forum sous l'égide des Etats membres des deux organisations, de la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA) et de la Banque africaine de développement (BAD) ;
6. **DEMANDONS EGALEMENT** à la Commission de l'Union africaine et au Secrétariat général de la Ligue des Etats arabes de suivre de près la mise en œuvre de la présente résolution.

**RESOLUTION SUR LA DATE ET LE LIEU
DU QUATRIEME SOMMET AFRIQUE-MONDE ARABE**

NOUS, Dirigeants des pays africains et arabes,

Guidés par le principe de la rotation dans l'accueil des Sommets Afrique-Monde arabe et **convenant** que c'est au tour de la partie africaine d'accueillir le quatrième Sommet Afrique-Monde arabe ;

1. **DEMANDONS** à la Présidente de la Commission de l'Union africaine d'engager des consultations avec les États membres de l'Union africaine en vue d'identifier le pays qui devra accueillir le quatrième Sommet Afrique-Monde arabe ;
2. **DÉCIDONS** que le quatrième Sommet Afrique-Monde arabe se tiendra en Afrique en 2016. Le lieu et la date seront communiqués en temps opportun ;
3. **DEMANDONS ÉGALEMENT** à la Présidente de la Commission de l'Union africaine et au Secrétaire général de la Ligue des États arabes, en collaboration avec le pays hôte concerné de prendre toutes les mesures nécessaires à une bonne organisation du Sommet.

**COMMUNIQUÉ DU TROISIEME SOMMET
AFRIQUE-MONDE ARABE SUR LA PALESTINE**



**TROISIÈME SOMMET AFRO- ARABE
19-20 NOVEMBRE 2013
KOWEIT (ÉTAT DU KOWEÏT)**

Assembly/Africa-Arab/Comm.1 (III)

ج 01-01/ (11/13) 17-س ص (0603)

**COMMUNIQUÉ DU TROISIEME SOMMET
AFRIQUE-MONDE ARABE SUR LA PALESTINE**

NOUS, chefs d'État et de gouvernement des pays africains et arabes, réunis en notre troisième Sommet organisé les 19 et 20 novembre 2013 par l'État du Koweït ;

Prenons note des résolutions et déclarations de l'Union africaine et de la Ligue des États arabes, notamment la Déclaration d'Accra de 2007 et les Décisions de la dix-huitième session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine, tenue du 20 au 30 janvier 2012 à Addis-Abeba, ainsi que les résolutions pertinentes des sommets de la Ligue des États arabes ;

Réaffirmons notre ferme position quant à la nécessité de mettre fin à l'occupation israélienne, depuis juin 1967, des territoires palestiniens et arabes et d'établir un État palestinien avec Jérusalem-Est comme capitale, conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies, à l'Initiative arabe de paix, au principe de la terre contre la paix et à la feuille de route pour une paix juste et durable au problème des réfugiés palestiniens, aux termes de la Résolution 194 de l'Assemblée générale des Nations Unies ;

Réaffirmons notre soutien indéfectible aux efforts déployés par les autorités palestiniennes pour élever le statut de l'État de Palestine à celui de membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies. A cet égard, **Réitérons** notre appel aux pays dans le monde, qui ne l'ont pas encore fait, de reconnaître l'État de Palestine ;

Condamnons la poursuite de l'occupation illégale et illégitime par Israël des territoires palestiniens, y compris Jérusalem-Est en tant que capitale de l'État de Palestine. **Tenons à souligner** que la poursuite de la politique israélienne d'implantation de colonies va à l'encontre du droit international et compromet la « solution des deux États », ainsi que toute perspective de paix.

Réaffirmons le caractère sacré des sanctuaires musulmans et chrétiens à Jérusalem et **Mettons en garde** contre les graves conséquences de telles violations qui à Jérusalem-Est occupée, visent la judaïsation de la ville arabe, la destruction de son identité musulmane et chrétienne, ainsi que l'interdiction aux musulmans et aux chrétiens de l'accès à leurs lieux de culte. A cela s'ajoute les tentatives répétées de diviser la mosquée d'Al-Aqsa par le biais de lois adoptées par la Knesset israélienne en violation de toutes les normes et résolutions internationales pertinentes et des décisions de l'Union africaine et de la Ligue des États arabes ;

Exigeons la libération inconditionnelle et immédiate de tous les prisonniers palestiniens qui croupissent dans les geôles israéliennes. **Exigeons également** du gouvernement israélien qu'il cesse les arrestations arbitraires de palestiniens, notamment des enfants et des femmes, qui constituent un acte de violation des lois et normes internationales, en particulier de la Convention de Genève sur les droits des femmes et des enfants.

Réitérons notre rejet et notre condamnation du blocus terrestre et maritime imposé par Israël à la Bande de Gaza et **Demandons** à ce que tous les points de passage soient ouverts pour permettre la libre circulation des personnes et des biens et à ce qu'il

soit mis fin à la politique israélienne d'implantation de colonies et de construction d'un mur d'annexion et de séparation en Palestine occupée.

Réaffirmons notre engagement à soutenir les négociations entre les parties palestinienne et israélienne sur la base de l'Initiative arabe de paix, la solution de deux États et les résolutions pertinentes des Nations Unies dans le cadre du calendrier de négociation 9 mois ayant pris effet le 29 juillet 2013, en vue de parvenir à la paix souhaitée, de mettre fin à l'occupation et d'établir un État palestinien indépendant avec Jérusalem-Est comme capitale. **Mettons également en garde** contre les répercussions négatives des violations israéliennes qui minent le processus de négociation.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Assembly Collection

2014-01-31

Report on the 3rd Africa-Arab Summit Kuwait City, Kuwait, 19 to 20 November 2013

African Union

DCMP

<https://archives.au.int/handle/123456789/9048>

Downloaded from African Union Common Repository